

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2021

PROTECTION PATRIMONIALE LANGUES RÉGIONALES - (N° 4035)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 279

présenté par
M. Descœur

ARTICLE 2 TER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.